

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE  
AND ADMINISTRATIVE REFORM

ARRÊTÉ N° 11003437 / MINFOPRA/ DU 03 MAI 2019

portant ouverture d'un concours pour le recrutement de **cinquante (50) élèves** au cycle " B " de la Division des Régies Financières de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, au titre de l'année académique 2019/2020.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE**

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
- VU le décret n° 75/776 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires du corps des Régies Financières et ses divers modificatifs subséquents ;
- VU le décret n°77/196 du 23 juin 1977 portant statut particulier du corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières ;
- VU le décret n° 84/157 du 18 avril 1984 portant statut particulier des corps des fonctionnaires des Prix, Poids et Mesures et ses divers modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 1994 fixant le régime général des concours administratifs ;
- VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- VU le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM),

**ARRÊTE:**

**Article 1<sup>er</sup> :**(1) Un concours pour le recrutement de **cinquante (50) élèves** au cycle B de la Division des Régies Financières de l'ENAM, est ouvert pour le compte de l'année académique 2019/2020.

(2) Les places disponibles au concours sont réparties ainsi qu'il suit :



SECTION	Nombre de places
Prix, Poids et Mesures	Vingt-cinq (25) places
Comptabilité-Matières	Vingt-cinq (25) places

(3) Le programme dudit concours est joint en annexe.

(4) Le choix des sections sera effectué par les candidats au moment du dépôt de dossier.

**Article 2** : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounaises et Camerounais sans distinction de langue (français ou anglais), remplissant les conditions suivantes :

(1) Réunir les conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics et celles édictées par le statut général de la Fonction Publique de l'Etat.

(2) Etre titulaire, soit d'un Baccalauréat de l'enseignement secondaire ou du GCE « A » Level en deux matières au moins, hormis le « Religious Knowledge » obtenues au cours de la même session, soit de la capacité en Droit, ou de tout autre titre étranger reconnu équivalent par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

(3) Etre âgé de trente-deux (32) ans au plus au 1er janvier 2019.

**N.B. : Les personnels fonctionnaires ne sont pas autorisés à faire acte de candidature.**

**Article 3** : (1) Les fiches d'inscription seront téléchargées sur le site web de l'ENAM [www.enam.cm](http://www.enam.cm)

(2) Les droits d'inscription au concours s'élèvent à quinze mille francs (15 000 FCFA)

(3) Les candidats s'acquittent de leurs droits d'inscription en espèces contre quittance:

-après de l'Agent comptable de l'ENAM pour ceux qui déposent leur dossier à Yaoundé contre récépissé ;

-après des Délégués Régionaux de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les autres.

(4) Les candidats peuvent déposer leurs dossiers contre récépissés directement à l'ENAM ou auprès des Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative à l'exception de celle du Centre.

(5) Les demandes d'inscription doivent parvenir à l'ENAM ou aux Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **vendredi 07 juin 2019**, délai de rigueur.

(6) La liste des pièces à fournir est la suivante :

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1000) francs préalablement téléchargée sur le site web de l'ENAM ([www.enam.cm](http://www.enam.cm)) ;

- une copie certifiée conforme du diplôme requis ;



- une attestation de présentation de l'original dudit diplôme signée par le Gouverneur de Région ou le Préfet ;
- un reçu des droits d'inscription délivré par l'Agent Comptable de l'ENAM pour les candidats déposant leur dossier à Yaoundé ou par le Délégué Régional du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative compétent, pour les autres candidats ;
- un bulletin N° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois, à la date de dépôt du dossier, délivré par les autorités judiciaires compétentes ;
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier, signé par un médecin de l'Administration ;
- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, manuscrite ou dactylographiée, signée par une autorité administrative ou municipale.

**NB : Tout dossier incomplet ou comportant des pièces jugées fausses ou falsifiées sera rejeté.**

(7) Les listes des candidats autorisés à concourir seront affichées à l'ENAM au plus tard le **lundi 10 juin 2019**. La publication de ces listes tient lieu de convocation.

**Article 4 : (1)** Les épreuves écrites d'admissibilité, qui auront lieu au **centre unique de Yaoundé (ENAM)**, se dérouleront aux dates et heures ci-après :

**a) Epreuves communes à toutes les sections**

**- Culture générale**

\* durée : 4 heures, coeff. 03 ;

\* date : samedi 22 juin 2019, de 7H 30 à 11H 30.

**- Droit constitutionnel**

\* durée : 4 heures, coeff. 04 ;

\* date : samedi 22 juin 2019, de 13H 00 à 17H 00

**- Economie générale**

\* durée : 4 heures, coeff. 04 ;

\* date : dimanche 23 juin 2019, de 07H 30 à 11H 30.

**b) Epreuves de spécialité**

\* durée: 4 heures, coeff 5

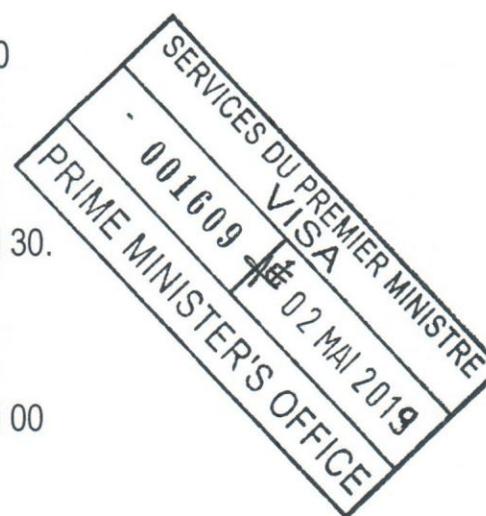
\* date: dimanche 23 juin .2019, de 13H 00 à 17H 00

**- Section Comptabilité-Matères**

- Epreuve de comptabilité générale.

**- Section Prix, Poids et Mesures**

- Epreuve de Statistiques.



(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 07H 00 pour les épreuves du matin, et à 12H30 pour les épreuves de l'après-midi.

**Article 5 :** Les épreuves orales d'admission auront lieu à Yaoundé (ENAM). Elles comportent :

- un grand oral : coeff. 2
- un oral de langue : coeff. 2

**Article 6 :** Les récépissés de dépôt de demandes de cartes nationales d'identité datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture des inscriptions aux concours ne seront pas acceptés.

**Article 7 :** Toute fraude constatée avant, pendant ou après le déroulement du concours sera sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, LE 03 MAT 2019

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE



JOSEPH LE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
001609	02 MAI 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

**PROGRAMME DU CONCOURS D'ENTREE A L'ENAM  
CYCLE "B" DE LA DIVISION DES REGIES FINANCIERES AU TITRE DE  
L'ANNEE ACADEMIQUE 2019/2020**

**I- EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE**

**A- CULTURE GENERALE**

- Littérature, Philosophie
- Evolution Scientifique et Technologique
- Civilisations
- Arts
- Questions d'actualité, etc...

**B- DROIT CONSTITUTIONNEL**

**1. Droit Constitutionnel**

- Droit Public Fondamental
- L'Etat, son rôle et son organisation
- Le Parlementarisme
- La Souveraineté du Parlement
- Le principe de la séparation des pouvoirs
- Le pouvoir législatif
- Le pouvoir judiciaire
- Le pouvoir exécutif
- La Charte Constitutionnelle
- Les procédures d'amendement de la Constitution
- Les régimes politiques
- Histoire des Institutions du Cameroun

**2. Droit Administratif**

- Les principes fondamentaux du droit administratif
- Organisation de l'Administration
- Décentralisation (territoriale et par service)
- Procédures devant les juridictions administratives
- Les Contrats Administratifs
- Droit administratif spécial

**C- ECONOMIE**

- Les grands systèmes contemporains
- La production
- La consommation



- L'investissement
- Les fonctions économiques
- Monnaie et financement
- Les phénomènes monétaires nationaux et internationaux
- Les échanges.

## **D- COMPTABILITE GENERALE**

### **1. Généralités**

- Notions d'entreprise et de patrimoine ;
- Généralités sur le système comptable OHADA ;
- Grand principes de la comptabilité ;

### **2. Analyse comptable des opérations**

- Notion de flux ;
- Opérations du cycle d'investissement ;
- Opérations du cycle d'exploitation ;
- Opérations du cycle de financement ;
- Opérations du cycle de trésorerie ;

### **3. Comptabilité des entreprises industrielles**

### **4. Charges du personnel**

### **5. Comptabilité de gestion**

- Activités ordinaires et Hors activités ordinaires
- Comptes de gestion
- Soldes significatifs de gestion

### **6. Traitement des opérations spécifiques**

- Opérations en monnaie étrangère ;
- Engagements hors bilans
- Réévaluation du bilan

### **7. Travaux de fin d'exercice**

- Amortissement et provisions ;
- Sorties des immobilisations ;
- Régularisations des charges et des produits ;
- Etablissement des états financiers ;

## **E- STATISTIQUES**

### **1. Statistiques**

- Eléments d'analyse combinatoire
- Généralités sur la notion de probabilité
- Variable aléatoire à une dimension



- Variable aléatoire à deux dimensions
- Fonctions de variables aléatoires à une dimension
- Caractéristiques d'une variable aléatoire
- Quelques lois d'usage courant
  - Echantillon
  - Estimation
  - Théorie des tests



## **II- EPREUVES ORALES D'ADMISSION**

### **A- GRAND ORAL**

Entretien avec un jury dont la finalité est de déceler la personnalité du candidat et ses prédispositions à être au service de l'Etat et du citoyen.

### **B- ORAL DE LANGUE**

Entretien avec un jury, en français pour les anglophones et en anglais pour les francophones.